

⑫

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

⑳ Numéro de dépôt: **80420127.5**

⑤① Int. Cl.³: **A 47 C 1/028**

㉔ Date de dépôt: **19.11.80**

③① Priorité: **20.11.79 FR 7929009**

⑦① Demandeur: **SOCIETE D'EXPLOITATION CLAIRITEX, Saint-Clair-de-la-Tour Isère (FR)**

④③ Date de publication de la demande: **27.05.81**
Bulletin 81/21

⑦② Inventeur: **Comte, Pierre, Avenue Victor Hugo, La-Tour-Du-Pin Isère (FR)**

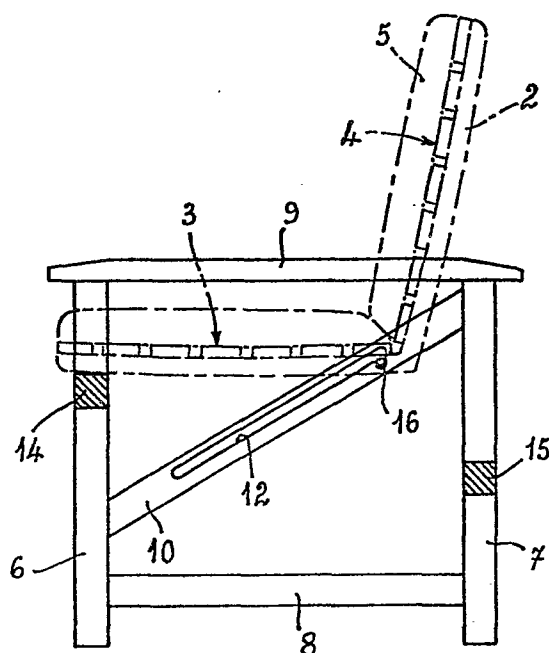
⑧④ Etats contractants désignés: **AT BE CH DE GB IT LI LU NL SE**

⑦④ Mandataire: **Maureau, Philippe, Cabinet Germain & Maureau Le Britannia - Tour C 20, bld Eugène Dérueille, F-69003 Lyon (FR)**

⑤④ **Siège transformable.**

⑤⑦ Ce siège comprend une ossature (2) portant l'assise (3) et le dossier (4) de part et d'autre de laquelle sont montées deux parties entretoisées formant piètement dans chacune desquelles est ménagée une glissière (12), dans laquelle est engagé un doigt (16) solidaire de l'ossature.

Selon l'invention, la glissière est inclinée de telle sorte que ses extrémités sont à des hauteurs sensiblement différentes, deux butées (14, 15) placées à des hauteurs différentes étant prévue sur lesquelles l'ossature du siège peut prendre appui, dont celle (14) la plus haute est située du côté de l'extrémité basse de la glissière et dont celle (15) la plus basse est située du côté de l'extrémité haute de la glissière.



EP 0 029 402 A1

La présente invention a pour objet un siège transformable, c'est-à-dire un siège pouvant occuper au moins deux positions, à savoir une position haute ou position chaise, et une position plus basse correspondant à une position
5 fauteuil.

Le siège dont il s'agit peut tout aussi bien être un siège pour une seule personne qu'un siège pour plusieurs personnes, tel qu'un banc ou une banquette.

Généralement, les sièges transformables sont de
10 conception complexe puisque nécessitant une articulation de l'assise sur le dossier d'une part, ainsi que de ces éléments sur le piètement d'autre part. C'est ainsi que, selon une possibilité, la partie avant du piètement est solidaire du dossier, que sur celle-ci est articulée la
15 partie arrière du piètement, qui est elle-même articulée à sa partie supérieure sur l'avant de l'assise, dont la partie postérieure est elle-même associée de manière réglable au dossier.

Il va de soi, que la complexité des dispositifs
20 utilisés pour le réglage en position de sièges augmente notablement le prix de revient de ceux-ci.

La présente invention vise à remédier à ces inconvénients en fournissant un siège transformable de conception très simple.

25 A cet effet, dans le siège qu'elle concerne du type comprenant une ossature portant l'assise et le dossier, de part et d'autre de laquelle sont montées deux parties latérales qui, formant piètement, sont entretoisées, chaque partie latérale comportant une glissière transversale,
30 dans laquelle est engagé un doigt solidaire de l'ossature portant l'assise et le dossier, et une butée sur laquelle l'ossature peut venir en appui, la glissière ménagée dans chaque partie latérale est inclinée de telle sorte que ses extrémités sont à des hauteurs sensiblement différentes et
35 sert au logement, de manière permanente, d'un doigt unique faisant saillie de l'ossature du siège dans la zone de celle-ci correspondant au raccordement entre l'assise

et le dossier, deux butées étant associées à chaque partie latérale, situées à des niveaux différents, dont celle la plus haute est située du côté de l'extrémité basse de la glissière et dont celle la plus basse est située du côté de
5 l'extrémité haute de la glissière.

Dans la mesure où les doigts que comporte l'ossature sont verrouillés en partie haute des glissières et que l'ossature est en appui sur les butées hautes, le siège occupe une première position. La seconde position est
10 obtenue quand les doigts sont en position basse des glissières et que l'ossature est en appui sur les butées basses.

La position haute correspond à la position chaise, tandis que la position basse correspond à une position de
15 repos identique à celle obtenue dans un fauteuil.

Il est à noter que, lors du passage d'une position à l'autre, l'assise devient dossier, et inversement. Il serait possible d'envisager des positions intermédiaires dans la mesure où sont prévus des moyens de verrouillage
20 des doigts dans des zones intermédiaires des glissières.

Selon le confort recherché dans les différentes positions du siège, l'assise peut être identique ou non au dossier.

Selon une forme d'exécution de l'invention, les doigts
25 engagés dans les glissières sont solidaires de l'ossature dans la zone de celle-ci correspondant au raccordement entre l'assise et le dossier, l'extrémité basse de chaque glissière étant située plus bas que la butée basse correspondante, tandis que l'extrémité haute de chaque
30 glissière est située sensiblement au niveau de la butée haute correspondante.

Avec un tel agencement, l'assise est sensiblement horizontale, lorsque l'ensemble est en position haute, ce qui est souhaitable si l'on désire obtenir une position
35 chaise, par exemple si le siège doit être utilisé devant une table. Par contre, lorsque le siège est en position basse, l'assise est légèrement inclinée vers l'arrière,

ce qui correspond à la position obtenue dans les fauteuils.

Il est possible d'augmenter ce phénomène d'inclinaison de l'assise et du dossier, en plaçant les doigts non pas précisément sur la ligne de jonction entre l'assise et
5 le dossier, mais en les déportant légèrement du côté de la partie formant assise en position chaise.

Avantageusement, les moyens de verrouillage de chaque doigt en partie haute d'une glissière sont constitués par un décrochement vers le bas que présente celle-ci. Cet
10 agencement rend la transformation du siège extrêmement simple puisque, lors du passage de la position basse à la position haute, les doigts tombent automatiquement dans les décrochements sous l'effet de la gravité, tandis que pour passer de la position haute à la position basse, il suffit
15 de soulever très légèrement l'ensemble comportant l'assise et le dossier pour dégager les doigts des décrochements dans lesquels ils sont engagés.

Selon une forme simple d'exécution de l'invention, les butées haute et basse sont constituées par des traverses
20 formant des entretoises reliant les deux parties latérales du siège.

De toute façon, l'invention sera bien comprise à l'aide de la description qui suit en référence au dessin schématique annexé représentant, à titre d'exemple non
25 limitatif, une forme d'exécution de ce siège dans le cas de son application à un banc en bois :

Figure 1 est une vue en perspective de ce banc ;

Figures 2 et 3 sont deux vues en coupe transversale de ce banc dans deux positions d'utilisation.

30 Le banc représenté au dessin comprend une ossature 2 sur laquelle sont fixées des lattes formant, respectivement, l'assise 3 et le dossier 4 dans la position représentée à la figure 2. L'assise et le dossier ont des dimensions identiques, et sont revêtus par un coussin rembourré 5.

35 Ce banc comporte deux parties latérales disposées de part et d'autre de l'ossature 2. Chaque partie latérale possède deux montants verticaux, respectivement 6 et 7,

reliés par une entretoise inférieure 8 horizontale, une entretoise supérieure 9 également horizontale et formant accoudoir, et une entretoise 10 inclinée. L'entretoise 10 présente, débouchant dans sa face tournée vers l'intérieur du siège, une lumière 12 dont la partie supérieure présente un décrochement 13 vers le bas.

Les deux parties latérales du siège sont reliées par deux traverses, respectivement 14 et 15, la partie supérieure de la traverse 14 étant située au niveau du décrochement 13 de la lumière 12, tandis que la face supérieure de la traverse basse 15 est située légèrement au-dessus de l'extrémité inférieure de la lumière 12. L'ossature 2 porte, à ses deux extrémités, deux doigts coaxiaux 16 engagés chacun dans la lumière 12 d'une entretoise 10.

Dans la forme d'exécution représentée au dessin, les doigts 16 sont situés dans la zone de jonction entre l'assise et le dossier, mais légèrement déportés du côté de la partie 3.

La première position que ce siège est susceptible de prendre est représentée à la figure 2. Dans ce cas, la partie 3 du siège forme une assise horizontale, de hauteur correspondant sensiblement à la hauteur d'une chaise.

Pour réaliser la transformation du siège, il suffit de dégager les doigts 16 des décrochements 13 dans lesquels ils sont engagés, puis de déplacer les doigts vers la partie basse de la lumière 12 en provoquant un pivotement de l'ordre de 90° des parties 3 et 4.

En fin de mouvement et comme représenté à la figure 3, la partie 3 qui formait assise devient dossier et la partie 4 qui formait dossier devient assise. Le siège est en position plus basse que précédemment et l'assise inclinée par rapport à l'horizontale, ce qui correspond à une position de repos pour l'utilisateur.

Comme il ressort de ce qui précède, l'invention apporte une grande amélioration à la technique existante en fournissant un siège transformable, de conception

extrêmement simple et dont l'esthétique n'est pas altérée par le mécanisme de transformation.

Comme il va de soi, l'invention ne se limite pas à la seule forme d'exécution de ce siège, décrite ci-dessus à
5 titre d'exemple ; elle en embrasse, au contraire, toutes les variantes de réalisation.

C'est ainsi notamment que l'invention concerne également des sièges de tailles différentes, par exemple pour une personne, réalisés en des matériaux différents.

- REVENDEICATIONS -

1. - Siège transformable, du type comprenant une ossature (2) portant l'assise (3) et le dossier (4), de part et d'autre de laquelle sont montées deux parties latérales (6, 7) qui, formant piètement, sont entretoisées, chaque partie latérale comportant une glissière (12) transversale, dans laquelle est engagé un doigt (16) solidaire de l'ossature portant l'assise et le dossier, et une butée sur laquelle l'ossature peut venir en appui, caractérisé en ce que la glissière (12) ménagée dans chaque partie latérale (6, 7) est inclinée, de telle sorte que ses extrémités sont à des hauteurs sensiblement différentes et sert au logement, de manière permanente, d'un doigt (16) unique faisant saillie de l'ossature (2) du siège dans la zone de celui-ci correspondant au raccordement entre l'assise (3) et le dossier (4), deux butées (14, 15) étant associées à chaque partie latérale, situées à des niveaux différents, dont celle (14) la plus haute est située du côté de l'extrémité basse de la glissière (12) et dont celle (15) la plus basse est située du côté de l'extrémité haute de la glissière.

2. - Siège transformable selon la revendication 1, caractérisé en ce que l'extrémité basse de chaque glissière est située plus bas que la butée basse (15), tandis que son extrémité haute est située plus haut que la butée haute (14).

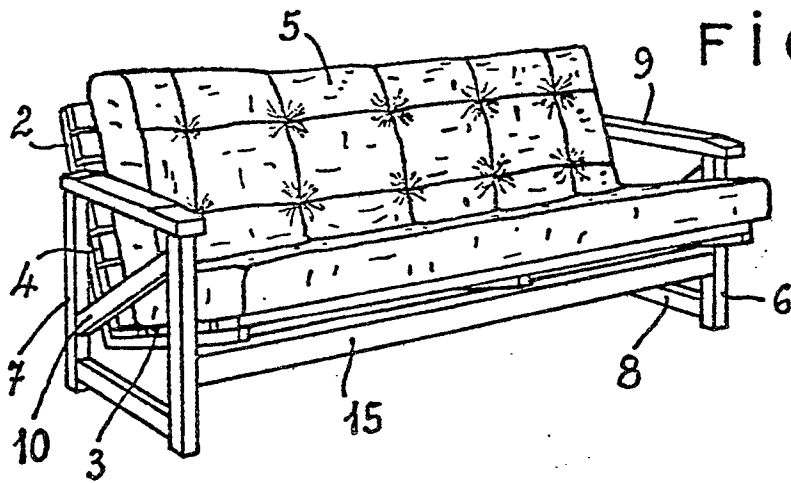


FIG. 2

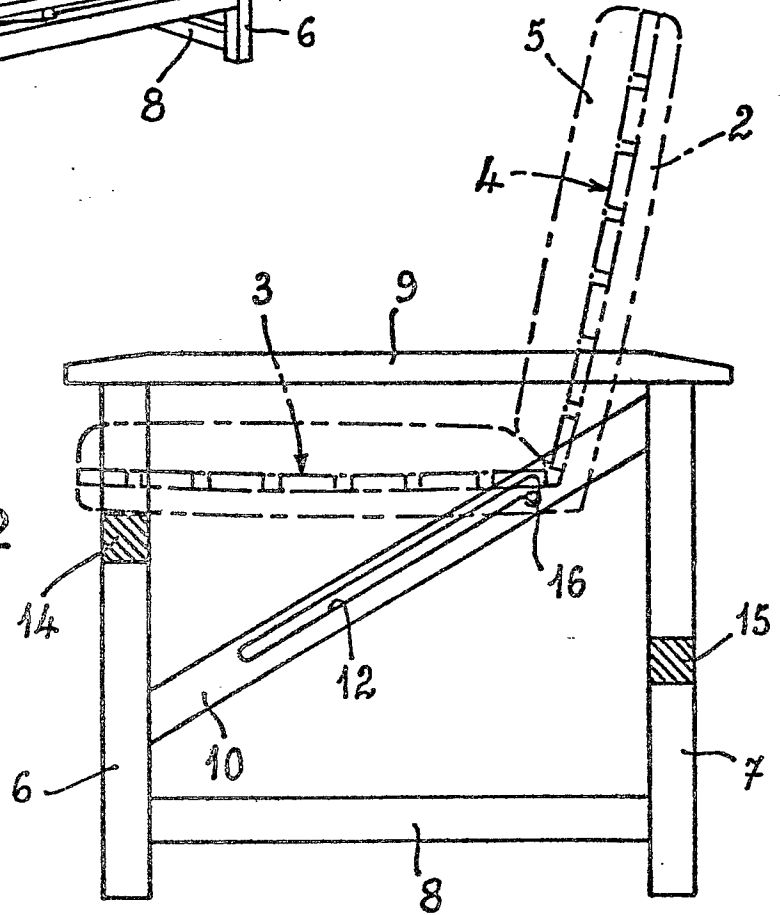
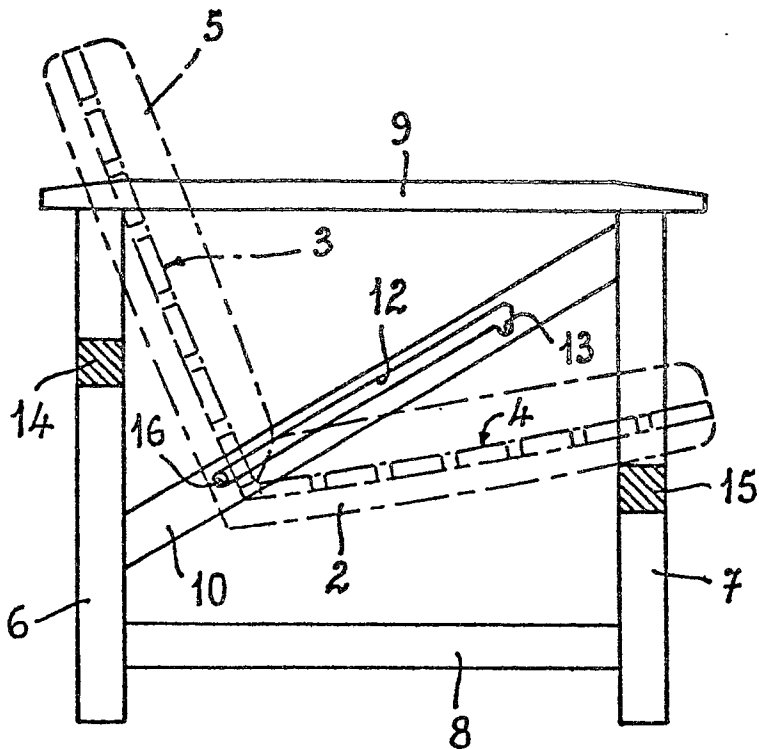


FIG. 3





Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

0029402

Numéro de la demande

15 80 12 01

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl. ³)
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	
A	<u>DE - A - 2 309 493</u> (BADEN) * page 3, lignes 28-29; page 4, en entier; figures 1,3 *	1	A 47 C 1/28
	--		
	<u>FR - A - 2 032 591</u> (JEOMAR) * page 1, lignes 12-21; figures 1-3 *	1	
	--		
	<u>CH - A - 294 998</u> (MOLLISONSTEIN) * page 1, lignes 26-54; figure 1 *		DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl. ³) A 47 C

			CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X: particulièrement pertinent A: arrière-plan technologique O: divulgation non-écrite P: document intercalaire T: théorie ou principe à la base de l'invention E: demande faisant interférence D: document cité dans la demande L: document cité pour d'autres raisons
			&: membre de la même famille, document correspondant
 Le présent rapport de recherche a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche La Haye		Date d'achèvement de la recherche 25-02-1981	Examineur DALYAP/SE